

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE  
DU 13 MARS 2014  
à 9 H 30**

**Université de Picardie Jules Verne  
Direction Générale des Services  
Béatrice LACHARME  
Chemin du Thil  
80025 AMIENS CEDEX 1  
Tél. 03-22-82-79-74  
Fax 03-22-82-75-00**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Picardie Jules Verne s'est réuni le **jeudi 13 mars 2014** à 9 h 30 sous la présidence de **Michel BRAZIER**, Président de l'Université de Picardie Jules Verne, en présence de Madame Marylène POINTURIER, Chef du Bureau 1 de la Division de l'Enseignement Supérieur au Rectorat, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens, Chancelier des Universités et de :

Monsieur Mohammed BENLAHSEN  
Madame Nathalie CATELLANI-DUFRENE  
Madame Sophie CHANGEUR  
Monsieur Sylvain DESBUREAUX  
Madame Isabelle DE TOMI  
Monsieur Fabien DURAND  
Monsieur Jérôme FORTIN  
Monsieur Jacques HENOCQUE  
Monsieur Léo LANTEZ  
Monsieur Antoine MARTIN  
Monsieur Vincent NIOT  
Monsieur Michel SLAMA  
Monsieur Sofiane TAHI  
Monsieur Jacques WILLAUME

Avaient donné procuration :

Madame Caroline CAYEUX	à	Monsieur Fabien DURAND
Monsieur Hervé COQUET	à	Madame Sophie CHANGEUR
Monsieur Gabriel DESSAIVRE	à	Monsieur Vincent SAVELLI
Madame Anne FERREIRA	à	Monsieur Jérôme FORTIN
Madame Catherine GEINDRE	à	Monsieur Michel BRAZIER
Monsieur Vincent NIOT	à	Monsieur Mohammed BENLAHSEN (jusqu'à 10 h 10)
Monsieur Michel PAOLI	à	Monsieur Michel SLAMA

Excusé :

Monsieur Jean-Pierre BONELLE

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Laurent ANNE  
Madame Catherine BARRY  
Madame Aude CARON  
Monsieur Daniel COUAPEL  
Monsieur Stéphane DUCAY  
Monsieur Pascal FRACHET  
Madame Béatrice LACHARME  
Madame Marie-Pierre TROGNEUX

Directeur Général des Services  
2<sup>ème</sup> Vice-président du CEVU  
Assistante du Président  
Directeur de Cabinet  
Délégué auprès du CA  
Délégué auprès du CA  
Secrétariat – DGS  
Secrétariat – Cabinet

Directeurs de composantes présents au titre des invités :

Monsieur Patrice COOREVITS  
Monsieur Maurice ROUSSEL

Directeur de l'IUT de l'Aisne  
Directeur de l'IUT de l'Oise

### **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 6 février 2014
2. Schéma Directeur Numérique
3. Projet de la licence parcours sciences sanitaires et sociales (au sein de la licence sociologie)
4. Frais spécifiques inscription IEJ
5. Proposition d'un modèle financier pour un DU
6. Questions diverses

*Le conseil d'administration était suivi d'un conseil restreint ayant pour ordre du jour :*

- *Aux enseignants chercheurs*
  - *Validation de la composition des comités de sélection constitués pour les emplois de maîtres de conférences (session synchronisée 2014)*
  - *Examen des demandes d'exeat présentées par des maîtres de conférences*
  - *Primes de responsabilités pédagogiques au titre de la VAE attribuées dans le cadre du référentiel sur ressources propres : Additif*
- *Aux professeurs des universités*
  - *Validation de la composition des comités de sélection constitués pour les emplois de professeurs des universités (session synchronisée 2014)*
  - *Examen des demandes d'exeat présentées par des professeurs des universités*

~~~~~

**Le Président** ouvre la séance. Il évoque la réception d'une série de questions diverses la veille au soir et rappelle qu'elles doivent être transmises 48 heures avant la séance. Elles seront traitées lors du prochain conseil d'administration. Il est également rappelé que les questions diverses ne font pas l'objet de débat.

**Le Président** donne des informations diverses : la nomination de Madame Sophie CHANGEUR en qualité de trésorière de l'association des vice-présidents RH des universités, la parution de la nomenclature des mentions de Master, celle de deux textes relatifs aux études de santé, l'approbation de la modification de la convention UNF3S, la modification du Code de la Recherche dans sa partie législative, l'élection de Messieurs DUTARTE et DELBECQ au bureau de l'association française des pôles de compétitivité, la nomination de Monsieur Larbi Chrifi ALAOUI en qualité de nouveau chef de département de GEII de l'IUT de l'Aisne. Les résultats concernant le challenge Amiens Campus, les succès sportifs pour les étudiants de l'établissement et les colloques de l'établissement sont également évoqués.

~~~~~

1. Approbation du compte rendu de la séance du 6 février 2014

**Monsieur BENLAHSEN** souhaite, en ce qui concerne son intervention page 7 du compte rendu, le retrait de « plutôt qu'en SHS » dans la phrase « ...indique qu'il estimerait plus pertinent d'avoir un ingénieur de plus en sciences... ».

Le compte rendu de la séance du 6 février 2014 ainsi modifié est mis aux voix et adopté à l'unanimité.



2. Schéma Directeur Numérique

**Le Président** rappelle que le Cabinet Magellis Consultants a été missionné pour accompagner l'établissement dans les travaux de réalisation de son Schéma Directeur Numérique dans le cadre d'un financement UNR. Le séminaire numérique organisé en février dernier, au logis du Roy, est rappelé.

**Monsieur LE MAHEC** présente les aspects stratégiques. Au niveau des infrastructures, on compte 23 sites, 10 000 prises réseaux connectées RENATER via l'UTC et 27 000 utilisateurs. Les connexions par mois et par type de population (personnel, enseignant, étudiant) sont évoquées ainsi que l'utilisation de la plateforme pédagogique INES. **Monsieur LE MAHEC** rappelle la démarche d'élaboration du SDN et le lien avec l'UNR avec un démarrage en novembre 2012. Cette démarche vise à la recherche de synergies pour une déclinaison d'enjeux stratégiques par domaine pour établir une priorisation des demandes numériques. « L'enquête personnels » enregistre un taux de retour de 30 %, soit environ 750 répondants. Les résultats du questionnaire permettent un zoom sur l'ENT satisfaisant, des efforts restant à faire en ce qui concerne l'ergonomie et le design. Quant à la plateforme INES, elle est encore peu utilisée.

**Monsieur BENLAHSEN** demande s'il existe une autre plateforme.

**Monsieur LE MAHEC** rappelle la plateforme TUTELEC (ESPE), l'objectif étant à terme, de fusionner ces deux outils. Il reprend son exposé en précisant que la priorisation des demandes numériques en lien avec la stratégie d'établissement a permis une élaboration stratégique déclinée en sept points (consolider le SI de gestion et de pilotage, augmenter la présence numérique de l'établissement, renforcer les outils de communication et d'échange, renforcer l'accompagnement au numérique, développer la production de ressources numériques, développer les infrastructures numériques et en améliorer la performance, engager une approche différenciée de la relation à l'étudiant).

**Monsieur NIOT**, en évoquant « l'enquête personnels », indique que 30 % de retour semble un taux faible.

**Monsieur LE MAHEC** tient à préciser que ce taux de 30 % est très satisfaisant sur le plan statistique.

**Madame VIVIER** rappelle que l'enquête s'est également appuyée sur 36 entretiens métiers d'une durée d'une heure et demie chacun.

**Monsieur WILLAUME** fait état de la forte hausse relative aux connexions des étudiants de septembre à décembre et s'interroge sur leur contenu.

**Madame VIVIER** rappelle que la prise en compte ne porte que sur les accès d'identification et non sur la connexion WIFI. La directrice de la DISI tient à évoquer le séminaire du numérique où des statistiques plus détaillées ont été présentées.

**Monsieur BENLAHSEN** demande si l'établissement est abonné à la mise en ligne des ressources du Ministère.

**Monsieur LE MAHEC** rappelle que l'établissement est abonné à deux UNT. Il précise qu'il convient d'être adhérent pour y contribuer mais que l'accès est possible sans l'adhésion.

**Madame VIVIER** signale que l'IUT en ligne propose des ressources numériques. Tout en présentant les axes stratégiques, la Directrice de la DISI tient à mettre en exergue deux à trois projets prioritaires par programme. Chaque axe est assorti d'enjeux clés, de programmes, de projets et priorités. En ce qui concerne l'axe stratégique identifié « développer la production de ressources numériques et en faciliter la diffusion », les projets portent sur la montée de version de la plateforme INES, le développement de services pour tablettes, le projet SIDES et l'automatisation de la correction des QCM. Quant à l'axe « renforcer l'accompagnement au numérique », des efforts restent à faire sur l'accompagnement à la mise en ligne de ressources multimédia pédagogiques. Les priorités concernant l'axe « développer les infrastructures numériques et en améliorer la performance » visent le projet Campus Santé, la mise en réseau des nouveaux bâtiments (HUB, PACES...) et la fiabilisation de l'infrastructure système. La refonte et la mise en cohérence du site WEB de l'établissement avec un multisite permettant aux laboratoires et composantes de créer leur site, la valorisation des projets de recherche et l'élaboration de clips de valorisation des laboratoires sont également évoquées. Le renforcement des outils de communication et d'échange par la consolidation des outils collaboratifs, le partage de documents et les visio-conférences, l'engagement d'une approche différenciée de la relation à l'étudiant avec la mise en place d'un annuaire des anciens étudiants, la consolidation du SI de pilotage et de gestion avec la mise en place du projet HELICO, le développement d'un dispositif de pilotage intégré et la mise en place de la nouvelle monétique CROUS sont abordés. Une cartographie de transformation numérique est également présentée, les fins de projets étant signalés par un point rouge. Madame VIVIER conclue sur le besoin de prévoir les moyens (humains et techniques) favorables à la mise en place du SDN.

**Monsieur BENLAHSEN** tient à féliciter le travail fait. Il évoque le site WEB de l'établissement et son manque de visibilité actuel, les laboratoires étant parfois plus visibles que les composantes.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** constate que l'absence de lien via le site Internet de l'UPJV de certains laboratoires ne leur permet pas de participer à l'image institutionnelle de l'établissement ou d'être correctement référencés par les moteurs de recherche. Des moyens financiers supplémentaires alloués par la Région vont permettre de développer un nouveau back office et un nouveau site WEB. Chaque laboratoire et chaque composante aura la possibilité d'avoir son propre site relié à l'établissement. Le site sera également adapté aux usages nomades.

**Le Président** précise que la présentation des premiers travaux a été exercée par la directrice de la communication lors d'une dernière RDD.

**Monsieur MARTIN** souligne qu'il manquait une vision à long terme jusqu'à présent, le schéma numérique proposé est intéressant mais il conviendra d'être adaptable dans son application. Il évoque les aspects pédagogiques et s'interroge sur les moyens mis par l'établissement, notamment ceux des compétences.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** reconnaît que le fait d'avoir une stratégie permet d'établir une direction et une cohérence. Madame CHANGEUR rappelle la priorité concernant l'appui à l'enseignement numérique avec les emplois fléchés FIORASO : l'année dernière, deux de ces emplois y ont été affectés (UFR de pharmacie et de sciences). D'autres efforts ont été mis (tablettes numériques via le FSI ou site web par exemple).

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président du CEVU** fait état de la dernière RDD qui a traité de la stratégie de l'établissement relative aux emplois 2014 FIORASO.

**Monsieur FORTIN**, en évoquant l'exemple du site de l'INSSET, ajoute qu'il convient de mettre à profit ce qui a déjà été fait.

**Monsieur DURAND** s'associe aux remerciements formulés quant à la présentation du schéma directeur numérique et demande combien de personnes compte la DISI.

**Le Président** rappelle les 17 emplois de la DISI.

Tout en soulignant la qualité du diaporama présenté, **Monsieur NIOT** demande si l'accès à HELICO (outil de gestion des charges pédagogiques) sera possible aux enseignants.

**Monsieur LE MAHEC** rappelle que la question a déjà été posée par Monsieur Stéphane CHARVET de l'UFR des sciences et qu'une expérimentation a été engagée.

**Madame VIVIER** évoque d'autres expérimentations comme celle de la saisie des inscriptions pédagogiques par le WEB et celle de l'évaluation des enseignements.

**Monsieur NIOT** demande, en ce qui concerne la gestion des vacataires, la possibilité qu'ils bénéficient d'une entrée.

**La directrice de la DISI** rappelle qu'un groupe de travail relatif à l'usage d'HELICO aide et anticipe en vue de simplifier la gestion des charges d'administration.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** tient à rappeler la mise en place et la simplification de dossiers de recrutements des personnels enseignants vacataires engagés par la DRH.

**Monsieur NIOT** soulève l'apprentissage de l'anglais.

**Madame VIVIER** souligne le travail exercé avec la Maison des Langues et la mise en place de l'outil TUTELEC.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** rapporte le plan pédagogique commun de la Maison des Langues, les tests de positionnement et le développement de l'autoformation via le numérique.

**Monsieur DESBUREAUX**, en évoquant le redéploiement des postes de l'ESPE, pose la question de la collègue en charge de la communication de la composante en attente d'une proposition de poste.

**Monsieur DURAND** demande si le comité de développement durable a été associé à l'élaboration du schéma directeur informatique.

**Madame VIVIER** tient à ce sujet, à rappeler le projet concernant le développement de la visio conférence.

**Madame DUFRENE**, tout en citant l'outil TUTELEC développé à l'ESPE et l'informaticien de la composante responsable de ses maquettes, pose la question de la prise en charge de la formation à distance dans un schéma de centralisation.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président** ajoute qu'il convient de différencier les modalités techniques des objectifs et de l'organisation. Des accords de service peuvent aussi aider à formaliser les choses.

**Madame VIVIER** évoque l'ingénierie pédagogique.

**Monsieur MARTIN** demande si une formation est envisagée en direction des enseignants et des non-enseignants (guide, FOAD...).

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** acquiesce, la formation aux outils est prévue au niveau de la DRH – formation, même si on compte peu d'inscrits chez les enseignants.

**La Directrice de la DISI** rappelle la mise en place d'ateliers avec le service de la formation et celle des petits déjeuners du numérique.

**Le Président** met aux voix le Schéma Directeur Numérique, il est adopté à l'unanimité.

~~~~~

**Le Président** propose d'intervertir les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

#### 4. Frais spécifiques inscription IEJ

**Monsieur MERCUZOT** en rappelle le contexte ; l'IEJ (Institut d'Etudes Judiciaires) assure une préparation à l'examen d'entrée aux centres de formation professionnelle des avocats, le centre régional étant situé à Lille. Vingt-cinq étudiants en moyenne y seraient reçus chaque année. Cette préparation, qui peut être menée en parallèle en master 1 ou master 2, est très attractive et offre à l'étudiant une préparation aux concours (non diplômante) ; les enseignements délivrés ne correspondent pas à des formations habilitées et ne sont pas compris dans les maquettes des Masters mais génèrent l'ouverture de cours supplémentaires, la mise en place des épreuves et la correction des épreuves (sous forme d'écuries non financées)... La plupart des IEJ demandent des droits supplémentaires. Le Conseil de gestion de l'UFR de droit et de science politique a proposé la mise en place de frais spécifiques d'un montant de 254 € pour l'inscription principale à l'IEJ et de 90 € pour l'inscription secondaire ; les étudiants boursiers en seraient dispensés.

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président du CEVU** rappelle que ce dossier, présenté lors du dernier CEVU, a reçu un avis favorable à l'unanimité. **Madame BARRY** rappelle que toute formation non financée par le Ministère doit s'autofinancer.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** précise que l'IEJ est un point fort à l'établissement et qu'il génère un flux important d'étudiants. Néanmoins la subvention que l'UPJV reçoit de l'ETAT n'est pas destinée à financer d'autre formation que les diplômés habilités. Toutefois, l'établissement pourrait participer en financement sur ses ressources propres.

**Monsieur NIOT** demande combien d'étudiants y sont inscrits.

**Monsieur MERCUZOT** rapporte qu'il s'agit de 200 étudiants.

**Monsieur NIOT** propose le cadre d'un DU.

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président du CEVU** ajoute que le DU ne peut s'appliquer en la matière dans la mesure où il s'agit d'une préparation non diplômante.

**Monsieur MARTIN** se déclare choqué par la démarche de vouloir faire payer des frais supplémentaires aux étudiants de l'établissement, même s'ils sont minimes.

Tout en évoquant Paris Dauphine, **Monsieur WILLAUME** se dit gêné quant au principe des droits spécifiques, la région est pauvre et il propose que la formation soit prévue sur le budget de l'établissement.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** fait savoir que cela n'est pas applicable sur la SCSP car la formation est absente des maquettes. Par contre, **Madame CHANGEUR** rappelle la possibilité à pouvoir flécher les ressources propres.

**Monsieur NIOT** précise qu'il votera contre les frais supplémentaires pour les étudiants de l'établissement.

**Monsieur DESBUREAUX** souhaite des précisions sur l'inscription secondaire et demande quel en est son montant.

La réponse n'étant pas claire, **le Président** propose que l'examen concernant les frais spécifiques relatifs à l'inscription à l'IEJ soit reporté en raison du manque d'informations figurant dans le dossier.

\*\*\*\*\*

3. Projet de la licence parcours sciences sanitaires et sociales (au sein de la licence sociologie)

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président du CEVU** rappelle le contexte, à savoir les deux licences suspendues en SHS et la proposition portant sur le projet d'une licence avec un parcours dans la mention sociologie. Madame BARRY en évoque les programmes L1, L2, L3. Le dossier a été examiné en CEVU et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

**Madame DUFRENE** donne lecture de la phrase suivante relative aux débouchés « le parcours de sciences sanitaires et sociales permet de passer tous les concours de la fonction publique, pour lesquels une licence est exigée pour : l'accès en M1 nécessaire à l'ESPE afin de préparer les carrières de l'enseignement de professeur des écoles et professeur des sciences médico-sociales (PLP2 et CAPET)... ». Elle souhaite qu'une réflexion stratégique et collective soit portée afin de faire évoluer à l'avenir l'offre de formation portée par l'ESPE pour la rendre plus attractive.

**Monsieur NIOT** fait savoir que les mentions du L1 et L2 sciences en page 4 du document ne sont pas correctes.

**Le Président** met aux voix le projet de la licence parcours sciences sanitaires et sociales (au sein de la licence sociologie), il est adopté à l'unanimité.

~~~~~

5 Proposition d'un modèle financier pour un DU

**Le Président** précise que le modèle financier pour un DU a fait l'objet d'une présentation en RDD et au CEVU.

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président du CEVU** rappelle qu'il n'y avait pas de document type et que modèle a été élaboré conjointement avec la DSVE et le SFUTLV. Un DU est obligatoirement rattaché à une composante et il doit être assorti de l'avis du conseil de gestion, du CEVU et du vote du CA.

**Monsieur NIOT** propose, en page 1 du document, le mot « correspondant » à la place de « contexte ».

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président du CEVU** précise le document en rappelant les points suivants : objectif, débouchés, organisation, listes des UE et modalités de contrôle des connaissances, liste des intervenants, budget. Il doit être équilibré, ses recettes correspondent au produit du nombre de participants par les frais de formation. Les frais de formation peuvent pris en charge par les OPCA ou les entreprises lorsque le participant est en formation continue.

**Monsieur DESBUREAUX** suggère les termes : « la gestion des résultats » en remplacement de « la saisie des notes ».

**Monsieur WILLAUME** évoque la dernière page technique et propose niveau « d'entrée » au lieu de niveau « final ».

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 13 h 10.

~~~~~

  
Professeur Michel BRAZIER

